

## BUREAU NATIONAL

5 avril 2014

Rédaction du compte rendu : Stéphane CLERJAUD

*Présents* : Jean-Pierre Carlet, Didier Carsin, Stéphane Clerjaud, Charles Coutel, Éric Delassus, Henri Dilberman, Frédéric Dupin, Bernard Fischer, Nicolas Franck, Jean-Louis Lanher, Bertrand Nouailles, Marie Perret, Simon Perrier, Patricia Verdeau, Gérard Schmitt.

*Excusés* : Édouard Aujaleu, Philippe Blanc, David Lebreton, André Simha.

### *1. BILAN D'UNE PARTICIPATION DE L'APPEP À UNE JOURNÉE DE FORMATION CONTINUE DE L'ACADÉMIE DE VERSAILLES, LE 10 MARS 2014 À VANVES*

S. Perrier, qui représentait notre association à cette journée à laquelle il a été invité tardivement, a compté, outre trois IA-IPR, une vingtaine de professeurs, soit très peu, probablement inscrits depuis très longtemps, puisqu'initialement la journée était ouverte à l'inscription dans le cadre du PAF en septembre. Il n'était alors prévu que la seule intervention d'Hervé Boillot, professeur à Antony et membre du C.A. de l'ACIREPh, et ce n'est qu'une quinzaine de jours avant sa date que les professeurs de Versailles ont été prévenus qu'il en serait autrement. Il explique que M<sup>me</sup> Szpirglas, IA-IPR, avait proposé à l'APPEP de venir pour équilibrer les perspectives ainsi données sur l'enseignement de la philosophie. Il est vrai que déjà c'est une parole unique qui avait été donnée à Amiens à l'ACIREPh, plus ou moins directement, lors du colloque sur l'enseignement de la philosophie des 5 et 6 décembre 2013. Très logiquement la plupart des participants semblaient plus acquis aux thèses du GFEN ou de l'ACIREPh, mais c'est justement la possibilité d'un dialogue qu'il s'agissait de relancer. Il faut par ailleurs dire qu'un certain nombre de gens souhaitent en ce moment solliciter par anticipation le nouveau CSP, actuellement chargé d'un projet de réforme générale des programmes, qui est cantonné, pour l'heure, au primaire et prévoit ensuite, dès maintenant, de s'occuper du collège. On ne peut ignorer cette demande qui voudrait qu'immédiatement le CSP délègue pouvoir d'un examen et peut-être, à plus long terme, celui d'une réforme des programmes et des épreuves au lycée (2016-2017) en philosophie y compris. La réalité des difficultés oblige l'APPEP à participer à ce qui peut être dit et fait en ce sens, selon ce que nous avons commencé à envisager. À la fin de cette journée versaillaise, la proposition a été faite à tous les inscrits de travailler sur des questions de détail touchant les programmes et les épreuves. Hervé Boillot, le premier intervenant, a accepté tout de suite en son nom personnel, ainsi qu'un représentant du GFEN. Le problème,

selon S. Perrier, est que ce groupe de réflexion au statut incertain engagerait toute la profession par un travail qui n'a rien d'officiel, ou ne l'engagerait en rien, perdant de sa valeur. On ne peut sous-estimer par ailleurs la difficulté qu'il y aurait qu'en ressortent des analyses et des propositions consensuelles, quelle que soit la bonne volonté de chacun. Un compte rendu des travaux pourrait-il valoir représentation de nos associations unies autour d'un projet commun, sachant, par exemple, que l'un des objectifs de personnes présentes à Versailles est de transformer les examens en épreuves de « connaissance » ? Même si nous partageons cette volonté d'en finir avec un climat interne à la profession peu propice au dialogue (l'APPEP n'y ayant en rien contribué depuis fort longtemps), cette démarche est peu réaliste et d'autant moins si les présents prétendent ne pas représenter leurs associations. D'une autre manière, notre association travaille déjà, ouvertement, en commun avec d'autres (dont le groupe philosophie du SNES et l'ACIREPh) dans la foulée de la démarche commune concernant les dédoublements dans les classes technologiques, préparant d'abord un questionnaire commun destiné à la consultation des collègues. N. Franck estime que ce genre d'initiative (créer un groupe de travail sans être missionné par l'Inspection générale) est bien maladroit ; il rappelle qu'un groupe de travail au statut incertain avait été créé dans l'Académie de Versailles pour élaborer un programme de culture générale devant permettre aux professeurs de philosophie, même non-juristes, d'intervenir dans l'enseignement DGEMC (droit et grands enjeux du monde contemporain). D'après S. Perrier, la réponse qu'impose cette démarche est qu'il faut un autre cadre.

J.-L. Lanher, avant de souligner sa distinction d'avec la culture commune – fil conducteur d'une pensée qui se croit ainsi progressiste –, demande ce qu'on peut entendre par « culture générale ».

H. Dilberman propose de dire que nous sommes prêts à participer, mais à condition qu'il y ait un cadre qui engagerait la profession. G. Schmitt est d'accord : s'il n'y a pas de cadre, nous devons refuser. C. Coutel renchérit : il faut refuser en invoquant les règles de l'institution.

Au sujet d'une discussion éventuelle sur les programmes, S. Perrier rapporte un message de J.-F. Dejours (du groupe philosophie du SNES) envoyé à l'APPEP et à l'ACIREPh. Pour le SNES, il ne faut pas attendre la proposition du CSP pour dire ce que nous voulons, et il faut que celui-ci autorise que commence tout de suite le travail nécessaire à une réforme des programmes, dans toutes les disciplines, au lycée. Le SNES et certaines associations ont contacté le CSP en ce sens. Par ailleurs, le SNES propose de diffuser d'ici la fin de l'année un questionnaire sur l'épineuse question des programmes et tout ce qui concerne notre enseignement, en vue de faire un état des lieux. D'après S. Perrier, il sera peut-être difficile de s'accorder sur les questions, mais ce travail doit être tenté. Fait de questions ouvertes, en proposant un seuil de réponses suffisant (1 000 pour le SNES), il permettra à la profession de dire ce qu'elle pense et si elle s'accorde avec des propositions qui souvent se présentent comme « démocratisation ». Cela pourrait même être un moyen de résister à des pressions extérieures à la profession par le truchement du CSP. C. Coutel propose la rédaction d'un questionnaire pour préparer des états généraux. N. Franck est d'accord, mais il faut être attentif aux questions et, surtout, au préambule. D. Carsin évoque alors l'entretien des journalistes du *Monde* avec Alain Boissinot (le président du CSP), dans un article récent dont il lit quelques extraits. Définir le socle commun est l'objectif déclaré du CSP. Or D. Carsin y voit un lien avec la redéfinition des statuts et son absence de référence précise à la qualification disciplinaire : il s'agit de transformer nos pratiques. C'est une logique

d'ensemble qui s'impose ; à nous d'en bien prendre conscience ; mais les choses ne sont pas jouées. F. Dupin souscrit à cette analyse, mais n'en tirerait pas tout à fait les mêmes conclusions. Il propose de regarder froidement la situation : il y a bien quelques agitations, mais pas de projet sur la table, donc pas d'urgence ; en revanche il y a de vrais enjeux : qu'est-ce qu'on accepte, et comment on s'investit dans la formation des nouveaux collègues ? Comment réfléchit-on sur les nouvelles missions ? Quant à un éventuel questionnaire, F. Dupin est plutôt sceptique sur les risques polémiques qu'il ferait peser.

Peut-être, dit S. Perrier, mais il faut dire que certains tiennent un discours catastrophiste sur l'enseignement de la philosophie, comme si cela ne tenait qu'à lui, et en ce sens il faut l'avis des professeurs. D. Carsin rappelle qu'il est question d'arriver à un contrôle continu, puis il aborde la question de la réforme des statuts. J.-L. Lanher critique cependant le rapport établi par D. Carsin entre cette réforme-ci et l'éventuelle remise à plat des programmes : il ne faut pas faire dire à ce texte de réforme autre chose que ce qu'il veut dire ; il ne s'agit que d'un organigramme administratif qui ne prend pas en compte les contenus disciplinaires ; il n'y a pas lieu d'y voir un cheval de Troie.

Pour clore la discussion, S. Perrier propose aux collègues de lui envoyer des propositions de questions.

## 2. ORGANISATION D'UNE JOURNÉE AVEC LES REPRÉSENTANTS DES DÉPARTEMENTS DE PHILOSOPHIE

La journée sur Marcel Conche ayant été repoussée à la rentrée, S. Perrier veut bien proposer une journée et y assister, mais n'étant pas spécialiste de la question, il demande qui se chargerait de l'animer. D'après H. Dilberman, on peut supposer que les représentants des départements ont une demande et que l'APPEP n'a pas à leur imposer un discours. C. Coutel est favorable à la transformation d'une telle journée en une réunion de travail où nous pourrions capitaliser sur les souhaits exprimés, compte tenu de la pression des injonctions reçues du Ministère par les départements. Il voit quelques thèmes, mais il faut que cela corresponde à une demande de leur part. Il cite l'exemple d'un rapport qui tient pour essentiel de tenir un enseignement ailleurs que dans les UFR<sup>1</sup>. F. Dupin est d'accord pour organiser quelque chose, notamment à l'ÉSPÉ de Paris, mais il y a un problème de calendrier : une révision des maquettes de préparation aux concours doit être rendue pour le 7 mai. Son sentiment est que les universités restent dans la reconduction des formations existantes en 2013-2014. Paris I, par exemple, n'a pas modifié sa position et ne souhaite toujours pas rejoindre le parcours MEEF porté à Paris par l'ÉSPÉ et Paris IV. F. Dupin craint que ce type de journée ne soit grevé par des procès d'intention. J.-P. Carlet estime qu'il faudrait peut-être repousser la date. Il dit par ailleurs avoir été frappé par la naïveté des directeurs de département, par exemple, lorsqu'ils se demandent ce que deviendront les lauréats du Master MEEF non reçus aux concours, car la réponse est évidente : l'institution disposera ainsi d'une main-d'œuvre enseignante à bas coût. Il soulève une question plus importante : que signifie le fait qu'il n'y aura plus de stagiaires ? Verra-t-on encore une utilité à la présence d'un conseiller pédagogique ?

J.-L. Lanher signale qu'à Lyon III des enseignants de l'ÉSPÉ sont associés à la formation des futurs certifiés. Par ailleurs, sachant que le contenu du M2 MEEF est sans rapport avec la recherche, il se demande si le Master Recherche est encore censé prépa-

1. Rapport de Dominique Lecourt : <http://pedagogie.ac-toulouse.fr/philosophie/ensei/rapportlecourt.htm>

rer aux concours. À Paris IV, dit F. Dupin, on a conservé un M2 MEEF qui combine TD et séminaires de recherche. Tout va dépendre des choix des départements, mais dans l'ensemble l'initiation à la recherche semble maintenue.

Revenant sur la mise en place de la mastérisation, J.-P. Carlet lui voit une explication d'ordre budgétaire : il s'agissait d'économiser une année de stage. F. Dupin précise que les lauréats des concours suivraient des cours de formation à l'université sans y être inscrits administrativement. Les distorsions administratives dues à la mastérisation s'illustrent notamment à Lyon III, ainsi que l'indique S. Perrier : on y entend présenter un parcours CAPES à l'intérieur du Master Recherche ; or l'État s'y oppose, estimant qu'un département n'a plus à financer une préparation sur ses deniers propres. Le clivage est simple, résume F. Dupin : soit on prépare au CAPES dans le département de la discipline concernée, soit on estime qu'il faut professionnaliser la formation, ce qui est le rôle de l'ÉSPÉ. Cela revient à se demander si l'on se met en marge du MEEF ou pas. N. Franck demande quel est le contenu du MEEF. F. Dupin répond qu'à Paris IV il y a une part de recherche, une UE consacrée à la préparation aux concours, des UE professionnelles, qui pâtissent pour l'heure d'une trop grande brièveté des stages d'observation, et enfin une UE de culture commune consacrée aux enseignements communs à tous les parcours MEEF. Dans son ensemble le dispositif entraîne un travail comparativement plus important qu'en Master Recherche. Aux non-reçus aux concours est proposée pour l'instant uniquement une inscription en M2 recherche.

Sachant qu'un stagiaire certifié doit assurer 9 heures de cours auxquelles s'ajoute sa formation universitaire, N. Franck se demande à propos des étudiants non reçus au CAPES s'ils n'auront pas de stage. Est-il par ailleurs possible qu'un étudiant reçu plus tardivement n'ait pas de formation durant sa première année d'exercice ? Selon J.-P. Carlet, ceux qui ne seraient pas en MEEF auraient le statut des lauréats des concours internes. De nombreux lauréats du concours de professeur des écoles, mentionne F. Dupin, se sont présentés en candidat libre. Les Facultés se demandent de ce fait pourquoi elles dispenseraient des formations à des gens qui ne s'y sont pas inscrits.

G. Schmitt voit dans tout cela un risque : se trouver dans une impasse comme jusqu'en 1940, où les instituteurs, lauréats du Brevet supérieur, étaient privés de progression en dehors de leur corps. Voilà pourquoi il est important à ses yeux d'assurer une compatibilité forte entre le Master recherche et le MEEF. Pour F. Dupin, les gens du Ministère ont pris la mesure du problème : on ne peut pas dissocier l'enseignement de la philosophie et la recherche, alors que dans d'autres disciplines, c'est possible et largement effectif.

Sur quoi devrait précisément porter la journée avec les représentants des départements ? Il s'agirait, pour C. Coutel, de tenir compte de l'éclatement des pratiques causé par la dérégulation, afin d'accorder nos violons. Pour F. Dupin il s'agirait alors de faire un bilan à chaud en juin, et dire aux représentants qu'à l'APPEP nous sommes porteurs d'une inquiétude. Mais il s'agit aussi de veiller à ce que ce ne soit pas un règlement de comptes. N. Franck est très frappé de constater que beaucoup de directeurs d'UFR sont demandeurs. Il faudrait présenter la chose sous la forme d'une réunion de travail, une grande table ronde. Sans public, précise M. Perret, comme dans un conclave.

Toutes ces inquiétudes, observe H. Dilberman, ne sont pas sans rapport avec l'évolution dans les ÉSPÉ. Pour J.-P. Carlet, le modèle décrit par F. Dupin a l'air de bien marcher. Ailleurs, on est parfois dans l'ignorance de ce qui se passe et de ce qu'il faudrait faire, ce qui produit des effets désastreux. Ce n'est pas idéal, tempère cependant

F. Dupin, qui regrette que les clivages et parfois même la défiance restent importants entre ÉSPÉ et UFR. Reste notamment en suspens, aux yeux de H. Dilberman, la partie « professionnalisation » à laquelle les philosophes seront amenés à participer : quel contenu lui donner, sachant qu'il faut concilier professionnalisation et exigences philosophiques ? La décision est prise d'une réunion qu'on proposera soit le 14 juin, soit à la rentrée, après les maquettes, comme le suggère F. Dupin.

### *3. BILAN ET PERSPECTIVES À PROPOS DU SITE. PROPOSITION D'UNE RÉPARTITION DES TÂCHES CONCERNANT LA REVUE*

S. Perrier déplore une succession d'énormes problèmes touchant le site. Ce dernier a été piraté ; il est impossible de mettre des vidéos ; les articles ne sont pas accessibles ; ils sont très mal référencés : un article peut en effet mettre un mois et demi à être référencé sur Google. Il demande à N. Franck s'il ne faudrait pas payer un intervenant plus expérimenté. Cela permettrait par exemple la création d'une TV-APPEP, proposée par David Lebreton.

N. Franck répond que le système *WordPress*, dans sa version initialement utilisée, a été le plus bogué de l'histoire. Le piratage s'explique également par la période où le site a été déverrouillé, lors de la mise en place de sa nouvelle version par le graphiste Laurent Jassaud. Il faudrait faire une migration du site vers une version plus récente de *WordPress*. Or cette migration prend du temps, sa mise en œuvre est très compliquée pour le concepteur du site.

En ce qui concerne la revue, S. Perrier évoque la répartition des tâches destinée à alléger le travail de G. Schmitt. La première proposition de G. Schmitt est d'étoffer le comité de lecture. À son arrivée en janvier 2006, la composition du comité était tenue secrète, or elle n'a pas à l'être. Il compte aujourd'hui S. Perrier, É. Aujaleu, C. Coutel, B. Fischer, N. Franck et G. Schmitt lui-même, qui estime important de poursuivre son développement et qui insiste sur l'importance, pour qui en est membre, de s'engager. P. Verdeau, M. Perret, J.-P. Carlet et S. Clerjaud ont accepté de le rejoindre. B. Nouailles s'engage au cours de la discussion. G. Schmitt indique qu'il a également pris contact avec des universitaires membres de l'Association mais non pas du B.N., et sollicite à ce sujet l'accord du Bureau.

Sachant que la préparation d'un numéro de la revue représente un mois de travail à temps plein, G. Schmitt demande s'il pourrait confier certaines tâches à d'autres. C'est le cas du secrétariat : accuser réception, relancer le comité de lecture, faire la synthèse des avis du comité pour répondre, pour dire ensuite aux auteurs s'ils sont acceptés, refusés ou s'ils sont priés d'apporter des éclaircissements. J.-P. Carlet veut bien essayer ; il devient ainsi secrétaire de rédaction adjoint. G. Schmitt souhaite la création d'une adresse électronique spécifique au nom du secrétariat de la revue.

### *5. QUESTIONS DIVERSES*

#### ***Le projet de décret sur le statut des professeurs***

D. Carsin fait un état des lieux. Présenté au Comité technique ministériel le 27 mars, le projet a été, à une faible majorité, approuvé, la principale organisation (le SNES) s'étant abstenue. Selon D. Carsin, ce décret va bouleverser les choses, en ouvrant notamment à l'annualisation, ce qu'il estime démontrable. Il n'y est plus seulement question d'heures de cours dans une discipline mais d'activités d'enseignement, notamment pluridisciplinaires et pluriprofessionnelles. Le quotient qui remplace l'heure de

première chaire implique l'annualisation. Le décret, qui n'est pas encore signé, fait passer comme obligatoires des dispositions qui datent de 2005, lorsque le Ministère était sous la direction de M. Fillon. D. Carsin juge lamentable le manque d'information qui l'entoure. Il est important de s'informer et de faire circuler l'information, parce que ce décret, applicable en 2015, sera lourd de conséquences. Par exemple, les heures de décharge statutaire seront remplacées par des indemnités. Les associations disciplinaires pourraient se saisir de cela.

C. Coutel fait remarquer que l'annualisation existe depuis longtemps dans les universités et que, bien qu'elle puisse être vue positivement par la base non éclairée, elle institue une concurrence et des pratiques courtisanes auprès des directions.

M. Perret s'est cependant dit, après avoir lu le projet, que l'essentiel est sauvé. Son sentiment est que le ministre a reculé ; en témoigne par exemple le maintien de la définition des maxima de services (18 heures pour les certifiés, 15 pour les agrégés, etc.). Pour ce qui est des missions en dehors des services d'enseignement, elle observe que nous les assumons déjà ; quant aux missions complémentaires, elles sont dites « se faire sur la base du volontariat », ce qui laisse penser que cela nous protège.

Pour D. Carsin, cependant, il n'y a statutairement pas aujourd'hui d'obligation de participer à des activités publiques fixées localement, par exemple avec les services de santé.

J.-P. Carlet pose alors la question de l'articulation entre ce genre d'analyse et la position de l'APPEP. Il a en effet diffusé une analyse voisine de celle de D. Carsin auprès des collègues de sa Régionale, qui ont été nombreux à réagir négativement, en accusant l'APPEP de « rouler pour FO ».

N. Franck partage l'avis de M. Perret : une fois que les horaires hebdomadaires sont fixés, l'essentiel est sauvé. S'il y avait annualisation, il faudrait compter notre temps de correction, de préparation de cours, etc. Le texte lui semble nous protéger, notamment en mentionnant que nous préparons des cours, précision utile contre ceux qui cherchent à faire croire que notre temps de travail se réduit au temps où nous faisons cours.

Selon C. Coutel en revanche, on nous annonce du bout des lèvres un horaire hebdomadaire que l'on ne tiendra pas. C'est une imposture : on va s'appuyer sur le chiffre annualisé pour imposer des missions complémentaires, faire ce qu'on veut dans la dérégulation de la discipline. Il faut supprimer l'idée d'annualisation et rester droit dans nos bottes, en exigeant le maintien d'un horaire hebdomadaire dans la discipline.

S. Perrier objecte que jamais le décret de 50 n'a empêché qu'on impose à quelqu'un d'enseigner dans une autre discipline – par exemple pour sauver un poste, glisse G. Schmitt. Aujourd'hui, il est question de *volontariat*. En l'état, le texte ne crée à ses yeux aucune annualisation. Il juge dans ces conditions qu'il faut s'abstenir de prendre parti, d'autant plus que toutes les organisations syndicales, à l'exception de FO, sont favorables à une réforme des décrets de 50. Nous ne pouvons pas engager nos adhérents dans une telle prise de position.

D. Carsin réplique que le décret ouvre bien la possibilité de l'annualisation : en atteste l'article 1<sup>er</sup>, qui fait mention des 1 607 heures par an. Pour S. Perrier, cependant, l'adhésion de nombre de collègues laisse penser qu'ils y ont vu la reconnaissance d'activités qu'ils font déjà.

On revient alors au point 4 de l'ordre du jour.

**4. ÉTAT DES DIVERSES PERSPECTIVES D'ACTION : BROCHURE DE PRÉSENTATION DE L'APPEP, CRÉATION SUR LE SITE D'UNE PAGE CONSACRÉE À L'ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE**

Au sujet de la brochure d'accueil, N. Franck affirme que la réalisation est en cours, les auteurs pressentis et dont les noms avaient été annoncés lors du dernier BN ont tous répondu présents. S. Perrier voudrait pouvoir apprécier le contenu des contributions. N. Franck fera parvenir, le temps venu, un courriel aux membres du Bureau.

**5 bis. Proposition de collaboration à un e-magazine.**

N. Franck évoque la possible collaboration de l'APPEP à un e-magazine consacré à l'éducation : [www.vousnousils.fr](http://www.vousnousils.fr). Malgré l'insignifiance de certains des articles qu'on peut y trouver, il estime ses animateurs, qui sont notamment en lien avec l'APSES, l'APHG et l'APSVT, sympathiques et de bonne volonté. Ils nous offrent une sorte de vitrine, à deux conditions : (1) que nous leur fournissions des fiches pédagogiques pour les professeurs ; (2) qu'il y ait quelque part sur notre site un renvoi au leur avec leur logo. Le Bureau est d'accord pour cette collaboration.

G. Schmitt évoque, pour finir, le début de polémique sur l'appepliste à la suite d'un message qu'il avait transmis, qui renvoyait, entre autres, à un lien sur la situation en Cisjordanie. Il s'agissait d'une information émanant de la FIDH, et qui fait partie de tout ce qui est nous est envoyé au titre de la presse éducative. Simon Perrier rappelle que notre liste n'est pas une liste de discussion de professeurs de philosophie mais de membres de l'APPEP. En ce sens les sujets qui la concernent sont ceux qui correspondent à ce que nos statuts définissent comme raison d'être de l'APPEP. Même s'il est difficile d'établir précisément des limites, cela signifie ce qui concerne notre enseignement, donc sans doute aussi l'école et les questions d'éducation. Cela dit, un message clairement transmis comme une information laisse chacun libre d'en penser et d'en faire ce qu'il veut.